



Bureau des radiocommunications
(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/151

Le 25 juillet 2005

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT
et aux Membres du Secteur des radiocommunications¹**

Objet: Rapport de la première réunion du Groupe de planification intersessions (GPI), Genève, 4-8 juillet 2005, concernant la seconde session de la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3 dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz (CRR-06)

Référence: Circulaire administrative CA/147 du 4 février 2005

1 Veuillez trouver ci-joint le rapport de la première réunion du Groupe de planification intersessions (GPI), qui a eu lieu à Genève du 4 au 8 juillet 2005.

2 En communiquant ce rapport, le Bureau souhaite mettre l'accent sur les points suivants:

2.1 Les résultats du premier exercice de planification, qui ont été examinés par le GPI, ont été retouchés par l'Equipe chargée de l'exercice de planification (PXT) et distribués aux Etats Membres se trouvant dans la zone de planification le 15 juillet 2005 (voir la Lettre circulaire CR/240 du BR);

2.2 Le GPI a chargé l'Equipe PXT de réaliser des exercices additionnels et de les présenter à la réunion du Groupe de travail du GPI qui aura lieu à Genève les 28 et 29 septembre 2005.

L'invitation à cette réunion fait l'objet de la Circulaire administrative CA/150;

¹ *La présente Circulaire administrative s'adresse essentiellement aux Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur UIT-R de la Région 1 (à l'exception de la Mongolie) et à la République islamique d'Iran. Pour les autres Etats Membres de l'UIT et pour les Membres du Secteur UIT-R des pays situés en dehors de la zone de planification de la CRR, elle est soumise pour information uniquement.*

2.3 Le GPI a invité les administrations des Etats Membres se trouvant dans la zone de planification à s'abstenir volontairement de lancer les procédures de modification de plan visées dans les Accords régionaux ST61 et GE89 dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz après le 31 octobre 2005 de façon à faciliter l'examen de cette question par la CRR-06. Il les a aussi invitées à s'abstenir volontairement de notifier des assignations de fréquence de services primaires autre que la radiodiffusion dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz après le 31 octobre 2005 de façon à faciliter l'examen de cette question par la CRR-06.

3 Vous voudrez peut-être prendre note du fait que la deuxième réunion du GPI aura lieu à Genève du 20 au 24 février 2006. L'invitation à cette réunion sera envoyée en temps utile.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Pièces jointes: 2

Pièce jointe 1: Rapport de la première réunion du Groupe de planification intersessions (GPI)
(version partielle, sans les Annexes)

Pièce jointe 2: (CD ROM): Rapport complet de la première réunion du Groupe de planification intersessions (GPI), avec les Annexes

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

PIÈCE JOINTE 1

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE PLANIFICATION INTERSESSIONS (GPI) (GENÈVE, 4-8 JUILLET 2005)

Introduction

Le Groupe de planification intersessions a tenu sa première réunion du 4 au 8 juillet 2005, au siège de l'UIT à Genève, sous la présidence de M. Kavouss Arasteh (République islamique d'Iran). Les délégués présents à cette réunion étaient au nombre de 268 et représentaient 93 Etats Membres situés dans la zone de planification, 1 Etat Membre situé en dehors de ladite zone, 1 observateur de la zone de planification, en vertu de la Résolution 99 (Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires, 3 organisations régionales de télécommunication, 3 exploitations reconnues et 2 organisations régionales ou internationales.

Les délibérations et les conclusions relatives aux points de l'ordre du jour examinés sont résumées ci-après.

1 Remarques liminaires

Le Président a ouvert la réunion et a fait observer que le Groupe conduirait ses travaux conformément au mandat et aux méthodes de travail énoncés dans la Résolution COM5/1 de la CRR-04.

Le Président a remercié M. Valery Timofeev et M. Fabio Leite, respectivement Directeur et Directeur adjoint du Bureau des radiocommunications (BR), M. Trajco Gavrilov, Chef du Département des services de Terre, l'Equipe chargée de l'exercice de planification (PXT) et son responsable, M. Pham Hai, ainsi que le personnel du Bureau pour l'appui qu'ils ont apporté à la préparation et à la réalisation des activités intersessions. Il a expressément remercié l'UER et le Directeur de son Département technique, M. Philippe Laven, et en particulier M. Kent Hunt et M. Terry O'Leary, pour avoir fourni le logiciel de planification. Il a déclaré apprécier au plus haut point les efforts remarquables déployés par l'UER, relevant que le logiciel avait été élaboré au cours de l'été 2004 et que les experts chargés de sa mise au point n'avaient donc pas pu prendre de congés pendant cette période. Les experts ont été applaudis par les délégués.

Le Président a également remercié, au nom du GPI, les commissions d'études et les groupes de travail de l'UIT-R concernés pour leurs contributions précieuses aux activités intersessions.

M. Roberto Blois, Vice-Secrétaire général, a prononcé une brève allocution et a souhaité aux délégués une réunion fructueuse.

Le Président a également remercié M. Houlin Zhao, Directeur du TSB, pour son appui sans faille.

Le Directeur du BR a souhaité la bienvenue aux délégués à la première réunion du GPI et a indiqué que le Bureau avait travaillé intensément au cours des 13 derniers mois, en relation étroite avec les administrations, pour compiler les résultats du premier exercice de planification. Il s'est félicité de la contribution inappréciable de l'UER qui a fourni le logiciel de planification dans les délais. Il a ajouté que ces résultats étaient le fruit d'un partenariat étroit avec notamment les Commissions

d'études de l'UIT-R et leurs groupes de travail, l'Equipe chargée de l'exercice de planification, le Groupe de direction du GPI et le Groupe de travail (et son sous-groupe de travail) du GRP.

Le Directeur du Bureau a toutefois souligné que les résultats du premier exercice de planification s'inscrivaient dans un processus d'apprentissage qui contribuera à améliorer le processus de planification global en vue de l'élaboration du projet de plan et de la seconde session.

Il s'est également félicité des travaux concernant les déclarations administratives, et qui sans être initialement prévus ont vraiment permis d'améliorer encore les résultats du premier exercice de planification.

Pour conclure, il a souligné que, d'une certaine façon, les résultats ne répondaient pas pleinement aux attentes, puisque pour un grand nombre de besoins aucun canal n'avait pu être assigné. Il a instamment prié les administrations de réexaminer certains de leurs besoins afin de pouvoir améliorer le résultat global.

2 Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté le projet d'ordre du jour, proposé dans le Document IPG-1/ADM/1, tel que modifié.

3 Examen de l'état des activités intersessions (Rapport du Directeur du BR)

Le BR a présenté les deuxième et troisième parties du Document IPG-1/6 et a indiqué que d'autres parties du document étaient traitées en détail dans les Documents IPG-1/13-18, qui seront examinés par les groupes de travail.

La deuxième partie du document est un résumé des activités réalisées à ce jour. Le Bureau a informé les participants que les invitations à la seconde session de la Conférence (CRR-06) ont été envoyées. La troisième partie du document porte notamment sur la question des personnes à contacter. Les administrations ont été invitées à revoir la liste de ces personnes, afin d'indiquer les coordonnées exactes de ces interlocuteurs et également de désigner des contacts lorsque cela n'a pas encore été fait, afin de faciliter les activités intersessions.

En outre, le Bureau a indiqué que plusieurs séminaires et réunions d'information au niveau régional avaient été organisés jusque-là afin de tenir informées les administrations des questions concernant le logiciel, des activités relatives à l'exercice de planification et des travaux de préparation de la seconde session.

La République arabe syrienne a rectifié une date figurant au § 3.4.7, à savoir celle de la réunion d'information du BR qui doit se tenir à Damas du 16 au 18 août 2005.

Le BR a également fait savoir que la deuxième réunion préparatoire avec atelier pour les pays africains était programmée en septembre 2005. Aucune administration n'a encore fait de proposition en vue de l'accueillir.

Le Président a demandé instamment aux administrations de s'occuper de la question des personnes à contacter et de trouver un pays hôte pour la deuxième réunion d'information du BR en Afrique. Il a souligné que cette réunion devrait avoir lieu bien avant le 31 octobre 2005, date limite à laquelle les données soumises en vue du projet de plan doivent être envoyées au BR. Le Président a insisté sur le fait que cette réunion devrait être l'occasion de coordonner les besoins en Afrique.

Le BR a ensuite présenté le Document IPG-1/31 et son Addendum 1.

- S'agissant du § 5.3 du document, il a été souligné que le temps de calcul nécessaire devrait être ramené de 19 à deux ou trois jours.

- Le Bureau a indiqué que l'Annexe 2 du document (Addendum 1) avait été soumise au GPI afin que celui-ci lui donne son avis sur la suite qu'il convenait de lui donner.

La République arabe syrienne a demandé que l'Equipe PXT évalue les résultats, bien que cela soit difficile compte tenu du peu de temps dont elle disposait pour ce faire. En outre, il a été demandé à l'Equipe PXT de présenter un rapport clair et complet à la deuxième réunion du GPI, conformément au point 1 a) du *décide* de la Résolution COM5/1 de la CRR-04. L'Administration de la République islamique d'Iran a souscrit à cette proposition.

Le Président a suggéré de remplacer les termes «*issue register*» par les termes «*action items*», lesquels devraient être utilisés dans les documents futurs.

4 Examen des activités du Groupe de direction du GPI (Rapport du Président du GPI)

Le Président du GPI a présenté le Document IPG-1/7(Rév.1) et a indiqué que le Groupe de direction du GPI s'était réuni à trois reprises (10-12 novembre 2004, 10-11 février et 30 juin - 1er juillet 2005) pour examiner les activités de l'Equipe PXT et donner à celle-ci des avis à titre provisoire.

Le GPI a souscrit à l'opinion de son Groupe de direction selon laquelle toutes les contributions et tous les documents finals de l'Equipe PXT et du Groupe de direction devaient être postés sur le site web de l'UIT dès qu'ils étaient disponibles, et de préférence dans les 24 heures qui suivaient la date de leur réception par le BR. Toutefois, une contribution à l'Equipe PXT ne sera pas affichée sur le site web, si son auteur ne le souhaite pas.

Il est demandé instamment aux membres de l'Equipe PXT d'assister à toutes les réunions de l'Equipe, de telle sorte que les vues des groupes régionaux soient dûment et correctement prises en considération dans les résultats des travaux. Par conséquent, les administrations nationales, qui sont représentées par ces experts au niveau régional, sont priées d'appuyer pleinement les activités de ces experts dans le cadre de l'Equipe PXT, et en particulier leur participation et leur présence à toutes ses réunions futures.

Le GPI a chargé son Groupe de direction de le représenter entre le GPI-1 et le GPI-2, afin que les objectifs et les buts énoncés dans la Résolution COM5/1 de la CRR-04 soient pleinement réalisés. Il a également été demandé au Président du GPI d'être présent à la réunion de l'Equipe PXT, lorsque cela est nécessaire.

Faisant référence à l'Annexe 3 de la Résolution COM5/1 de la CRR-04, la République arabe syrienne a suggéré que le Groupe de direction du GPI convoque une réunion au cours de la réunion de l'Equipe PXT ou, autre possibilité, que le Groupe de direction du GPI et l'Equipe PXT tiennent une réunion conjointe.

Le Président a déclaré que, si de telles dispositions se révélaient être nécessaires, cette solution sera examinée.

5 Examen des contributions soumises au GPI (autres que celles inscrites aux points 7 et 8 de l'ordre du jour)

L'Administration de l'Iran a présenté le Document IPG-1/8 et s'est félicitée des travaux réalisés par l'Equipe PXT et le BR en ce qui concerne les § 5.3.1 et 5.3.2 du Document IPG-1/6. Le représentant du Bureau a expliqué les raisons pour lesquelles les assignations de radiodiffusion analogiques, existantes ou en projet, ainsi que les assignations d'autres services primaires des pays de la Liste RCC avaient été incluses dans l'analyse.

L'Administration de l'Iran a formulé les observations ci-après au sujet du Document IPG-1/6 du Bureau:

§ 5.3.1 - La question des 456 assignations dont il est fait mention dans la Lettre circulaire CR/217, autrement dit celles qui n'ont pas d'équivalent dans les Plans ST61/GE89, sera traitée par le Groupe de travail 1.

S'agissant des assignations de radiodiffusion figurant dans la Liste RCC, le GPI a confirmé que toutes les activités relatives à l'exercice de planification et à l'élaboration d'un projet de plan doivent être conformes aux décisions ou aux conclusions de la CRR-04, telles qu'elles figurent dans le § 1.7 du Rapport. Le GPI a également conclu que les mesures prises par le Bureau, pour tenir compte de toutes les assignations analogiques, existantes ou en projet, de la Liste RCC que quel soit l'état d'avancement de la coordination, visaient simplement à fournir une indication de l'analyse de compatibilité de ces assignations vis-à-vis des allotissements/assignations de radiodiffusion et d'autres services primaires d'autres administrations. Il s'agissait ainsi de faciliter leurs tâches dans le cadre des activités ultérieures de coordination tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Compte tenu de ce qui précède, le GPI a conclu qu'il n'y avait pas lieu de refaire l'exercice visant à exclure des résultats de l'analyse à ce stade les assignations de radiodiffusion, existantes ou en projet, de la Liste RCC, étant donné que les résultats du premier exercice de planification constituent simplement une indication de la situation dans la zone de planification. Toutefois, les administrations concernées doivent tenir compte des besoins de coordination, tels qu'ils figurent aux § 1.7.1 et 1.7.2 du Rapport de la CRR-04 à la seconde session, lorsqu'elles poursuivent la coordination de ces assignations ou allotissements. Le GPI a noté qu'aux fins de l'élaboration du projet de plan, le Bureau agira sans nul doute conformément à la décision de la CRR-04, en application des § 1.7.1 et 1.7.2 du Rapport.

Les participants à la réunion ont souscrit aux conclusions du Président.

La Syrie a présenté le Document IPG-1/10(Rév.1).

Après une présentation détaillée du document, le Président a résumé son interprétation comme suit:

Les § 1-5 sont examinés au niveau des groupes de travail et n'ont donc pas été étudiés plus avant en plénière. Le Président a relevé avec satisfaction que le Groupe des Etats arabes était à même d'appuyer l'Option 1 du Groupe de travail du GRP, telle qu'elle est énoncée au § 2.2.3 de l'Annexe 2 du Document IPG-1/3.

§ 6.1 - L'utilisation du terme «exercice» est une question de sémantique. Ce terme a été employé dans un sens collectif.

Aucune mesure n'est requise au titre du § 6.2, étant donné que la Palestine fait partie de la zone de planification. Le Président a souligné que les droits de tous étaient pleinement respectés. La Palestine avait soumis ses besoins qui ont été traités de la même façon que tous les autres besoins et il en a été tenu compte dans les résultats.

Israël a informé les participants qu'il s'était mis en rapport avec ses voisins, y compris la Palestine, dans le cadre d'une «coordination technique», et espère mener à bien la coordination de façon individualisée.

La Syrie a insisté sur le fait qu'il y avait des divergences dans l'interprétation de la Résolution COM5/1 de la CRR-04 par le Bureau et a fait la déclaration suivante:

«Les Etats arabes ne sont pas satisfaits de l'interprétation donnée par le Bureau et l'Equipe PXT au sujet des assignations actuelles de la Palestine au service de radiodiffusion analogique qui n'ont pas été prises en considération, contrairement aux décisions de la CRR-04 sur cette question, en

interprétant les mots «a pris note», dans cette décision, comme signifiant «aucune obligation de prendre en considération ces assignations». Cela est contraire à la décision précitée de la CRR-04.»

Le Groupe des Etats arabes a demandé que le réseau analogique de la Palestine soit pris en compte au moyen d'un document officiel. La Syrie a souligné à nouveau qu'il n'était pas de la compétence du Bureau d'interpréter des Résolutions.

En réponse à ces déclarations, le Bureau a indiqué que la présentation succincte figurant dans le Document IPG-1/6 était conforme à la pratique habituelle. Lorsqu'un exposé détaillé est utilisé, comme cela est le cas dans le Document IPG-1/19, il est d'ordinaire fait expressément mention de l'Autorité palestinienne, y compris à l'aide du symbole PSE. En ce qui concerne les assignations de télévision analogique de la Palestine, celles-ci ne font pas partie de la situation de référence parce qu'elles ne sont énumérées dans aucune catégorie au § 1.7.1 du rapport de la première session.

Le Président a clos les débats et a encouragé toutes les administrations à coordonner leurs assignations avant de les soumettre au Bureau.

En ce qui concerne le § 6.4, la Syrie a ajouté que l'absence de réponse à une Lettre circulaire ne valait pas accord de la part des administrations, celles-ci pouvant choisir de revenir sur la question ultérieurement.

Le Bureau a fait remarquer que certaines lettres circulaires comportent des dates limites prescrites par des conférences.

Le Président a conclu que si une date limite est associée à une lettre circulaire, la réponse devra être reçue avant cette date, une absence de réponse ne devrait pas être interprétée comme un accord et les administrations pourront revenir sur tout point abordé dans la lettre circulaire ultérieurement, si elles le souhaitent.

Le Nigéria a suggéré que le Bureau adresse un rappel aux administrations, à intervalles réguliers, avant l'expiration des délais.

Le Président a déclaré qu'il serait nécessaire d'examiner si cette demande était réalisable dans la pratique. Toutefois, en ce qui concerne la date limite du 31 octobre 2005, un rappel général devra être envoyé à toutes les administrations.

§ 6.5 - Le GPI a souscrit aux observations de la Syrie.

§ 6.6 - La question relève de la compétence de la CRR.

§ 7 - Aucune observation de la part du GPI.

§ 8 - Il a été pris note de ce texte.

Le Document IPG-1/28 a déjà été présenté par la Syrie au Groupe ad hoc 1, de sorte qu'il est inutile de le soumettre à la plénière.

Le Document IPG-1/30, présenté par la République démocratique du Congo, indique les besoins de radiodiffusion de ce pays tels qu'ils figurent dans les Tableaux 3.1 et 3.2 du document.

Le Président a encouragé les délégués à saisir l'occasion qui leur était offerte, pendant leur séjour à Genève, d'avoir des échanges de vues sur la coordination avec les pays voisins.

Le Bureau a informé les participants que les besoins de la République démocratique du Congo pour le premier exercice de planification avaient été traités. Les résultats sont présentés dans le Document IPG-1/32(Rév.1) et comportent un nombre relativement élevé de besoins satisfaits.

Le Royaume du Lesotho a souligné que le Document IPG-1/33 avait été retiré.

6 Organisation des travaux

Les modalités de travail ci-après ont été proposées en vue de leur examen par le GPI-1:

- création de quatre groupes de travail;
- création d'un Groupe de direction;
- création de deux Groupes ad hoc;
- nomination d'un éditeur pour le rapport de la présente réunion.

La délégation du Royaume-Uni a fait savoir qu'elle était heureuse de nommer Mme E. Val en qualité d'éditrice.

Les participants à la réunion ont souscrit aux propositions formulées par le Président.

7 Etablissement des Groupes de travail du GPI et attribution des documents à ces groupes

Suivant la proposition du Président, le GPI a créé les groupes suivants:

GPI-1-GT 1:	Hypothèses de travail, critères manquants et résultats des études de l'UIT-R	Président: M. Jean-Jacques Guitot
GPI-1-GT 2:	Examen des résultats du premier exercice de planification	Président: M. Nigel Laflin
GPI-1-GT 3:	Logiciel de planification: essai et mise en oeuvre	Président: M. Darko Ratkaj
GPI-1-GT 4:	Options possibles pour faciliter le processus de planification	Président: M. Jan Doeven
GPI-1-ad hoc 1:	Accès équitable	Président: M. Slimane Djematene
GPI-1-ad hoc 2:	Déclarations administratives	Président: M. Anders Frederich

Les participants à la réunion ont été informés que les Présidents des quatre groupes de travail seront secondés également par les Vice-Présidents du GPI, à savoir M. S. Djematene pour le GT 1, M. A. Nalbandian pour le GT 2, Mme I. Ghazi pour le GT 3 et M. A. Frederich pour le GT 4, afin d'assurer une représentation régionale équilibrée.

Le Groupe de direction du GPI-1 sera composé du Président et des Vice-Présidents du GPI, des Présidents des groupes de travail, des représentants du BR et du responsable de l'Equipe PXT, ainsi que de deux membres honoraires, M. Ken Hunt et M. Terry O'Leary de l'UER.

Les documents de travail du GPI-1 ont été attribués aux groupes selon l'ordre dans lequel ils sont énumérés dans le Document IPG-1/ADM/1, tel que modifié.

Le Président a instamment prié les représentants régionaux d'assister aux réunions du Groupe ad hoc 2. Il a été précisé que les travaux se feront en anglais et que les Groupes ad hoc se réuniront en dehors des heures de réunion du GPI.

7.1 Hypothèses de travail, critères manquants et résultats des études de l'UIT-R

Le Président du Groupe de travail 1, M. Jean-Jacques Guitot, a présenté la partie des conclusions de ce Groupe figurant dans le Document IPG-1/37(Rév.1). Les hypothèses de travail concernant le Chapitre 2 du Rapport de la CRR-04 ont été approuvées (voir l'Annexe 1).

Le Document IPG-1/38 traite de l'hypothèse de travail relative au Chapitre 1 du Rapport de la CRR-04. Il a également été approuvé moyennant certaines modifications, c'est-à-dire les hypothèses 2, 3, 4, 5 et 8 (voir l'Annexe 2).

Le Président du Groupe de travail 1 a présenté une autre partie des conclusions de ce Groupe de travail telles qu'elles figurent dans le Document IPG-1/41. Les hypothèses de travail concernant les Chapitres 3, 5 et 6 du Rapport de la CRR-04 ont été approuvées avec des modifications (voir les Annexes 3 à 5).

Le BR a déclaré que, pour toutes les hypothèses de travail, le principe suivant s'appliquerait:

«Sauf indication contraire, les hypothèses approuvées pour le premier exercice de planification sont également applicables à l'établissement du projet de plan».

Certains points ont fait l'objet de très longs débats, résumés ci-après:

En ce qui concerne le point 1 du Chapitre 3, il a été précisé que la valeur de 95% doit être maintenue.

En ce qui concerne le point 1 du Chapitre 6, la question de savoir quel gabarit spectral devrait être retenu et si le gabarit le moins prudent devrait être utilisé par défaut a fait l'objet de débats. Le GPI a approuvé cette hypothèse sans modification.

Le point 3 a ensuite été discuté. Les questions seront traitées dans la section du Rapport sur les déclarations administratives. (Voir paragraphe 8.)

En ce qui concerne le point 15, il a été décidé que le BR devrait contacter d'abord les administrations pour leur demander leur avis avant de demander l'avis des groupes de travail/commissions d'études compétents de l'UIT-R et du GPR.

Le Président du GT 1 a présenté le Document IPG-1/40(Rév.1).

Les hypothèses de travail concernant le Chapitre 4 du Rapport de la CRR-04 ont été approuvées moyennant la modification du point 7 (voir l'Annexe 6).

Le Document IPG-1/44 et son Addendum 1 – comprenant des notes de liaison destinées à divers groupes de travail et au GRP – ont été approuvés moyennant quelques modifications (voir les Annexes 7 à 13).

7.2 Examen des résultats du premier exercice de planification

Le Président du Groupe de travail 2, M. Nigel Laflin, a présenté le Document IPG-1/39, qui dresse une liste des points qui devront être examinés de façon plus approfondie par l'Equipe PXT.

M. Laflin a indiqué que les résultats de cette analyse détaillée devront être fournis par l'Equipe PXT au plus tard en septembre 2005. Le Groupe de direction du GPI a été prié de superviser ce processus (voir l'Annexe 14).

Le Président du GT 2 a présenté le Document IPG-1/47.

Les propositions relatives à une demande des administrations concernant la manière de revoir leurs besoins précédemment soumis et de préparer un ensemble de besoins permettant d'élaborer un Plan réalisable ont été approuvées moyennant quelques modifications (voir l'Annexe 15).

Les administrations sont invitées à examiner les conclusions (point 8) de l'Annexe 15 et à en tenir compte lorsqu'elles soumettront leurs besoins au Bureau pour l'établissement du plan final.

Le Document IPG-1/39 a été examiné une dernière fois et il a été décidé d'indiquer comme date au dernier paragraphe «septembre 2005».

A la demande du Président du GPI, M. Ken Hunt (UER) a fait une présentation au nom de l'Equipe PXT contenant des considérations sur les résultats du processus de planification et les données d'entrée. On trouvera cette présentation à l'adresse: http://www.itu.int/ITU-R/conferences/rrc/rcc-04/intersession/ipg/elec_pub/docs/ipg-1-ep5e.ppt.

7.3 Logiciel de planification: essais et mise en oeuvre

Le Président du GT 3 a présenté le Document IPG-1/43, qui contient les conclusions du GPI concernant le logiciel de planification.

Le GPI a approuvé le document et en particulier les conclusions données aux § 2.7, 4.8 et 6.5 (voir l'Annexe 16). En particulier, le Bureau a confirmé que le nouveau progiciel de consultation de données sera disponible avant le 15 août 2005.

A la suite d'une demande formulée par quelques administrations, l'Equipe PXT a décidé d'élaborer un document donnant des informations détaillées sur le logiciel et de le poster sur le web. Elle a invité les administrations à repérer les informations manquantes et à en informer le Bureau soit directement soit par le biais de leurs représentants régionaux dans l'Equipe PXT.

En réponse à une demande du groupe des Etats arabes concernant la traduction du logiciel dans les cinq langues de la zone de planification, le Bureau a indiqué que cette traduction se ferait progressivement, compte tenu des ressources disponibles et des autres priorités.

Selon le délégué de la Syrie, il aurait été utile de publier le Rapport de la CRR-04 il y a quelque temps dans l'ensemble des cinq langues. Le délégué de la Syrie a par ailleurs demandé au Secrétariat général de l'UIT d'accélérer la publication du Rapport de la CRR sous forme de livre.

Le Bureau a confirmé que le rapport serait disponible en arabe avant la réunion d'information du BR à Damas, à la fois électroniquement et en format papier.

7.4 Options possibles pour faciliter le processus de planification

Le Président du GT 4 a présenté le Document IPG-1/45, qui contient les résultats des travaux du groupe au sujet de différentes options pour faciliter l'établissement du nouveau plan de radiodiffusion numérique. Le GPI a décidé que l'Equipe PXT, en consultation avec le Groupe de direction du GPI, peut passer à la réalisation des exercices de planification additionnels indiqués dans ledit document (voir l'Annexe 17), étant entendu que les activités liées à l'établissement du projet de plan continuent d'avoir la priorité, comme l'a décidé la CRR-04.

Le GPI a aussi entériné une note de liaison au Groupe de travail 3K (Pièce jointe 1 à l'Annexe 17) par laquelle ledit GT est invité à revoir l'option consistant à utiliser un pourcentage de temps de 5% pour les calculs des brouillages pour les zones C et D et à déterminer s'il y a d'autres zones géographiques de la zone de planification pour lesquelles cette option pourrait être mise en oeuvre.

En ce qui concerne la Pièce jointe 2 de l'Annexe 17, l'attention des administrations a été attirée en particulier sur les mesures indiquées dans ledit document qui pourraient être envisagées par différentes administrations, dans le cadre de négociations bilatérales ou multilatérales, pour réduire le nombre d'incompatibilités.

8 Questions liées à l'élaboration du projet de Plan (y compris les mesures de mise en oeuvre du principe de l'accès équitable)

On a noté que les questions soulevées dans les Documents IPG-1/3 et IPG-1/35 avaient déjà été examinées par les différents groupes de travail et que ces documents n'appelaient aucune autre suite.

En ce qui concerne le Document IPG-1/22, relatif à l'examen du calendrier d'élaboration du projet de Plan, dans le contexte de la soumission des déclarations administratives, le débat a surtout porté sur la proposition de réduction du délai disponible pour la validation, la correction et la publication des données d'entrée, qui serait ramené de trois à deux mois et demi, et sur le traitement ultérieur des déclarations administratives. Le BR a indiqué que cette réduction est impossible comme cela a été confirmé par l'expérience acquise à l'occasion du premier exercice de planification. D'autres aspects à prendre en compte sont la date limite du 31 octobre 2005 qui s'applique aussi aux demandes de modification du Plan ST61, dont le respect est une condition préalable pour la conversion des assignations analogiques en besoins numériques et le volume probablement élevé des fiches de notification soumises. L'Allemagne a expliqué que les administrations ont besoin d'au moins deux semaines après la publication des besoins pour établir leurs déclarations. Un long débat a abouti à ce qui suit:

Le Bureau mettra sur le site web de l'UIT les besoins «tels qu'ils sont reçus» avant validation et publiera également toutes les corrections éventuelles en s'en tenant au calendrier actuel de trois mois. Un groupe, composé du Bureau et de deux représentants par région, sera chargé d'examiner plus avant cette option et les questions connexes.

En ce qui concerne le dernier paragraphe du Document IPG-1/22, il a été décidé que les résultats devraient de préférence être disponibles au moins une semaine avant le début de la deuxième réunion du GPI (GPI-2).

Le coordonnateur du groupe en question a présenté le calendrier d'élaboration du projet de Plan, tel qu'il figure dans le Document IPG-1/50.

Le GPI a entériné les propositions de modification du calendrier qui figurent dans l'Annexe 2 de la Résolution COM5/1 de la CRR-04.

En particulier, de nouvelles étapes intermédiaires pour la soumission des déclarations administratives (27.01.2006 et 20.03.2005) ainsi que pour la publication des résultats de synthèse complémentaires (31.03.2006) ont été approuvées et incorporées.

La deuxième réunion du GPI (GPI-2) a été fixée à la semaine du 20 au 24 février et le Groupe de travail du GPI se réunira les 28 et 29 septembre.

Il a été noté que le Bureau publiera les différents fichiers de besoins dès qu'ils seront validés (étant entendu que les champs relatifs à la conversion analogique-numérique ne seront pas complètement validés), l'intention étant de publier tous les besoins d'ici au 13 janvier 2006. La validation des champs restants sera faite d'ici au 31 janvier 2006, date finale de publication du fichier des besoins complet.

Il a été confirmé que la date limite de soumission des déclarations administratives s'appliquerait également aux retraits, étant donné qu'un fichier complet de déclarations devrait toujours être soumis pour remplacer le précédent, le cas échéant.

La République arabe syrienne a réservé la position du groupe des Etats arabes, qui souhaitent revenir sur la procédure des déclarations administratives, car elle ne l'a pas encore appliquée.

Le GPI a invité le Bureau à publier les résultats initiaux de l'analyse de compatibilité et des calculs de synthèse une semaine au plus avant la deuxième réunion du GPI, qui a été repoussée d'une semaine (voir l'Annexe 18).

Le Document IPG-1/31(Add.1), a ensuite été examiné. Les vues du Groupe de direction du GPI sur les points 1, 2 et 3 et les hypothèses de l'Equipe PXT sur les points 4, 5 et 6 ont été approuvées (voir l'Annexe 19).

Le Document IPG-1/DT/1 a été présenté. Le Bureau a résumé les problèmes liés à la date limite du 31 octobre 2005, en ce qui concerne les assignations pour lesquelles les procédures de coordination seront terminées après cette date et qui seront reçues après cette date et qui ne pourront donc pas être incluses dans le processus d'évaluation de la compatibilité, ainsi que leur incidence sur le plan numérique. Un problème analogue existe pour les assignations d'autres services primaires pour lesquelles les dispositions en vigueur du Règlement des radiocommunications sont appliquées.

Le GPI a approuvé la suggestion faite au point 3 et a décidé de demander aux administrations des Etats Membres situés dans la zone de planification de s'abstenir, sur une base volontaire, de notifier des modifications aux Plans ST61 et GE89 et de notifier des assignations de fréquence de services primaires et ce, afin de faciliter l'examen de cette question par la CRR-06.

Le Président du Groupe ad hoc 1, M. S. Djematene, a présenté le Document IPG-1/48 qui contient des propositions d'instruction destinées à l'Equipe PXT pour l'application du principe de l'accès équitable, aux fins d'approbation.

Le Président du GPI a remercié le Président du Groupe ad hoc 1 et tous les membres de ce groupe.

Les participants ont approuvé le document dans sa totalité en précisant que l'Equipe PXT doit soumettre un rapport d'activité au Groupe de travail du GPI en septembre (voir l'Annexe 20).

Le Document IPG-1/149 sur les déclarations administratives a été présenté par le Président du Groupe ad hoc 2, M. A. Frederich.

Au § 7.1, qui porte sur les renseignements nécessaires pour les déclarations administratives, un point supplémentaire, intitulé «accord général entre administrations» a été ajouté.

Quant au délai de retrait de déclarations administratives avant et pendant la Conférence, il a été précisé qu'il se situerait normalement avant la réalisation du dernier processus de synthèse, mais il a été souligné qu'il appartient à la CRR-06 d'examiner la question.

Le document a été approuvé tel que modifié par le GPI (voir l'Annexe 21).

9 Préparation de la deuxième réunion du GPI

Le Président du GPI a proposé que le Groupe de travail du GPI se réunisse pendant 2 ou 3 jours vers la fin septembre 2005.

Le Directeur du BR a indiqué qu'il serait possible de tenir une réunion de 2 jours les 28 et 29 septembre 2005. Il a aussi précisé que les services de production des documents risquent d'être surchargés durant cette période et qu'il est donc peu probable que des documents puissent être produits entre la réunion GPI-1 et celle du groupe de travail du GPI; par ailleurs, il n'y aura pas de service d'interprétation.

Après débat, le GPI-1 a approuvé la proposition de tenir la réunion du Groupe de travail du GPI les 28 et 29 septembre 2005 à Genève (documents et réunion en anglais seulement). Les principaux points de l'ordre du jour seront les suivants:

- Examen des résultats de la mise en oeuvre des exercices de planification additionnels, y compris l'utilisation de variantes (voir l'Annexe 17) quand ils seront disponibles.
- Rapport d'avancement sur l'application du principe de l'accès équitable (voir l'Annexe 20).

Le Président du GPI mettra la dernière main au projet d'ordre du jour pour la réunion du GT-GPI.

Sur la base de l'approbation des changements du calendrier figurant dans l'Annexe 2 de la Résolution COM5/1 de la CRR-04 et des activités additionnelles à mener (voir l'Annexe 18), le GPI-1 a approuvé le report d'une semaine du GPI-2, qui aura donc lieu du 20 au 24 février 2006.

10 Questions relatives à la deuxième session de la CRR

Le Royaume-Uni a présenté le Document IPG-1/29, qui contient une proposition de subdivision de la zone de planification de la CRR, visant à faciliter le processus au cours de la Conférence. Il est mentionné que cette façon de procéder a été suivie par plusieurs conférences dans le passé.

Le Président a indiqué que le document n'a pas été soumis à l'approbation des participants à la réunion. Il a également déclaré que le GPI pourrait poursuivre les discussions à sa deuxième réunion en vue de faire d'éventuelles suggestions à la seconde session pour examen. Les administrations ont été invitées à examiner les documents et à fournir des commentaires, par le biais de leurs organisations régionales, à la réunion informelle régionale de préparation de la CRR-06.

11 Examen et approbation du Rapport de la première réunion du GPI

Le Document IPG-1/42 (première partie du Rapport) a été examiné. Au 5ème alinéa du paragraphe 3, les mots «la deuxième réunion de l'UAT» ont été remplacés par «les deuxième réunion préparatoire et atelier pour les pays africains». Cela étant, la première partie du Rapport a été approuvée.

Le Document IPG-1/42(Add.1) a été examiné et approuvé.

En réponse au Président à la question de savoir si tous les points étaient clairs, le Bureau a confirmé que les conclusions sont le reflet des discussions et donnent des indications suffisantes au Bureau et à l'Equipe PXT.

La Syrie a réitéré sa déclaration précédente faite au nom des Etats arabes, à savoir que «ce n'est pas au Bureau d'interpréter les Résolutions de la Conférence».

Le Document IPG-1/42(Add.2) a été approuvé.

Le rapport résumé de la cinquième séance plénière a été examiné et approuvé (Document IPG-1/42 Addendum 3).

Le GPI-1 a autorisé le Président du GPI à approuver, si nécessaire, en consultation avec les Vice-Présidents du GPI et les Présidents des GT, le reste du rapport résumé émanant des séances plénières du vendredi après-midi.

Le rapport final du GPI-1 sera traduit dans les 5 langues officielles de la zone de planification et dûment diffusé.

12 Divers

L'observateur de la Palestine, conformément à la Résolution 99 (Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires, a fait une déclaration qui est jointe au présent rapport (voir l'Annexe 22).

Dans ses remarques de clôture, le Président du GPI a déclaré que la CRR-06 sera la conférence de planification la plus complexe de l'histoire de l'UIT. Il a demandé aux groupes régionaux de poursuivre la préparation de cette conférence et a encouragé toutes les activités sous-régionales.

Enfin, il a remercié le Directeur du BR pour son soutien et ses conseils constants dans le cadre des activités intersessions. Il a aussi exprimé sa reconnaissance à M. Trajco Gavrilov pour ses efforts et sa contribution à ces activités. Le Président du GPI a remercié l'Equipe PXT et son chef,

M. Pham Hai; il a remercié en particulier les deux experts de l'UER pour la qualité de leur prestation et leurs efforts inlassables pendant les activités intersessions. Il a remercié les autres collaborateurs du Bureau, notamment MM. Alberto Mendez et Wolfgang Frank pour leur précieuse contribution aux activités de planification intersessions. Le Président a également adressé de sincères remerciements aux Vice-Présidents du GPI, aux Présidents du Groupe de travail et du Groupe ad hoc du GPI-1 ainsi qu'à tous les Départements et Divisions de l'UIT concernés. Enfin, il a remercié tous les délégués pour leur participation active et constructive et leurs contributions à la réunion. Il a aussi remercié les interprètes sans qui la réunion GPI-1 n'aurait pu avoir le succès qu'elle a eu.

Le représentant du Groupe africain a remercié le Bureau d'avoir accepté les contributions tardives des pays africains. Il a souligné par ailleurs la nécessité d'une assistance constante.

La République arabe syrienne, au nom des Etats arabes, a félicité le Président du GPI pour sa patience, sa compétence et sa conduite efficace et productive des travaux de la réunion. Les participants ont repris à leur compte la déclaration de la Syrie.

La séance a été levée à 17 h 30.

Annexes: 22 (seulement dans le CD-ROM)